

conseil dans le but d'amener la discussion sur la question. Le conseil était peut-être divisé sur cette question, mais le conseil a accepté la responsabilité de l'acte de Son Excellence.

L'honorable chef de la gauche prétend en cette Chambre que l'inconséquence de l'acte du gouvernement a été de ne pas conseiller Son Excellence. C'est un crime qui a beaucoup soulevé les passions dans le district où il a été commis. C'est un crime dont les détails sont ou ne peut plus horribles, c'est un crime qui a révolté la société, et, dans le moment, je parle sans tenir aucun compte de l'état d'esprit de l'homme. L'honorable chef de l'opposition a été dans cette localité commencer sa campagne politique, et, là, il a délibérément excité la haine que l'on a contre le criminel. A Valleyfield, l'honorable député a-t-il blâmé le gouvernement de ne pas avoir conseillé Son Excellence? Pas du tout. Il a blâmé la commutation de la peine, et il a cherché à soulever la population de cette localité, parce que la peine avait été commuée. Si l'honorable député s'était borné à l'énoncé que le gouvernement avait agi inconstitutionnellement, en tant qu'il n'avait pas conseillé Son Excellence—ce qu'il fera, je n'en ai pas de doute, lorsqu'il discutera la question dans des endroits éloignés de Valleyfield—je ne me plaindrais pas autant.

L'honorable député dit que le gouvernement doit s'attendre à être attaqué comme tout autre gouvernement est attaqué. La peine du meurtrier a été commuée. Le gouvernement est responsable de cette commutation. L'honorable député veut-il me mentionner un gouvernement quelconque, dans un pays civilisé, qui ait jamais été attaqué sur une tribune pour un acte de cette nature? Veut-il me mentionner un parti politique qui ait jamais attaqué le gouvernement parce qu'il avait commué la peine d'un criminel? L'honorable député trouve-t-il cela dans l'histoire politique d'Angleterre, ou dans celle de France? L'honorable député doit assurément comprendre que, quels que soient les malheureux résultats de cette affaire Shortis, se sera le comble si l'on en parle sur les tribunes publiques, et si l'on s'en sert pendant la campagne politique contre un candidat quelconque.

Je n'ai pas du tout l'intention de discuter la question. Je désire simplement dire, en terminant, que quelque soit ce que diront les candidats qui combattent l'honorable député de Beauharnois, ou quel que soit ce que diront contre lui les cabaleurs, j'espère que l'honorable député qui dirige l'opposition de Sa Majesté ne traînera plus une question de cette nature dans la politique, qu'il ne provoquera plus la censure contre le gouvernement, non parce qu'il a refusé de faire son devoir, mais à cause de la responsabilité qu'il a assumée en commuant la sentence d'un homme qui, dit-il, était criminel.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Bien que j'aie écouté très attentivement l'honorable ministre pour suivre exactement son argumentation, je n'ai pas pu apprendre ce qu'il a voulu dire. Je ne sais pas s'il a voulu faire comprendre à la Chambre et au pays que le gouvernement était prêt à assumer la pleine responsabilité de l'attitude prise par Son Excellence. J'ai interrompu l'honorable ministre durant son discours, et quelques-uns de ses collègues m'ont rappelé à l'ordre. Et il est tout à fait temps, je crois, que l'honorable ministre réponde à cette

M. DICKEY.

question. C'est la seule question sur laquelle nous voulons être éclairés.

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je suis tout à fait dans l'ordre. Je comprends ce que je fais.

Le Sergent d'Armes : M. l'Orateur, voici un message de Son Excellence le gouverneur général.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable monsieur qui parle d'ordre, ne sait pas ce dont il parle. Je désire demander à l'honorable ministre s'il est prêt à assumer la responsabilité de l'acte de Son Excellence.

M. DICKEY : Je l'ai dit : il n'y a aucun doute au sujet de notre responsabilité constitutionnelle.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il n'y a aucun doute au sujet de la responsabilité du gouvernement.

PROROGATION :

Le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général est remis par le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate des membres de cette Chambee dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec les membres de la Chambre.

BILLS SANCTIONNÉS.

Il plaît à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

Acte à l'effet de refondre et modifier certains Actes concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la baie de James.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonctions de Guelph.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Acte à l'effet de ratifier un certain bail et contrat passé entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent à l'Ottawa.

Acte concernant le bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte concernant la Compagnie de prêts et d'épargne de Huron et Érié.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Acte constituant en corporation la Compagnie des hauts-fourneaux d'Hamilton.

Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie l'Impériale.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest et la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.